



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

montagne

Question écrite n° 70189

### Texte de la question

M. Pierre Forgues souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la gestion des estives en zone de montagne. Dans les Pyrénées, 80 % des 550 000 hectares d'estives d'altitude sont gérés collectivement. Afin d'optimiser la gestion de la ressource fourragère et la garde des troupeaux, des équipements pastoraux collectifs sont devenus nécessaires : chemins d'accès, parcs de contention, clôtures, cabanes pastorales... Actuellement, la mesure dite « améliorations des terres » (mesure j) du plan de développement rural national (PDRN) est consacrée à la rénovation et la création de tels équipements. De nombreuses estives doivent encore investir dans ce type d'équipement et réaliser des travaux d'ouverture ou d'entretien de l'espace. Cependant, il semblerait que, dans le projet de RDR (règlement de développement rural), aucune mesure similaire à la mesure j du PDRN n'apparaisse, ce qui remettrait fortement en question la politique d'améliorations pastorales. Cela équivaldrait à plus ou moins court terme à l'abandon de certaines estives qui deviendraient peu attractives et cela poserait de nombreux problèmes d'entretien de ces terrains montagneux. Dans ces conditions, il lui demande si le Gouvernement envisage l'intégration d'une mesure « améliorations des terres » dans le futur RDR.

### Texte de la réponse

Le cadre général du projet de règlement de développement rural pour la période 2007-2013 a été adopté le 20 juin par le conseil des ministres de l'agriculture. La problématique des estives en zone de montagne n'a pas été oubliée. En effet, le texte adopté comprend une mesure visant à l'amélioration et au développement des infrastructures agricoles, par laquelle un soutien aux équipements et travaux nécessaires au maintien de la transhumance pourra être prévu. Le contour définitif des dispositifs offerts par le règlement sera précisé par les prochains textes d'application et le Gouvernement sera très attentif à ce que les équipements et travaux nécessaires à la transhumance et au pastoralisme demeurent éligibles aux aides.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Forgues](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 70189

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 19 juillet 2005, page 6978

**Réponse publiée le :** 4 octobre 2005, page 9186